

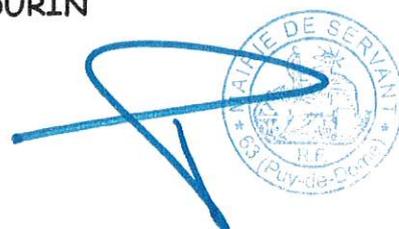
CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 4 décembre 2023 à 18h45

A Servant, le 28 novembre 2023

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Etude diagnostique assainissement
- Renouvellement groupement de commande fourrière animale
- Centre de gestion convention service santé 2024/2026
- Tarification 2024 camping municipal
- Désignation du référent déontologue de l' élu local
- Surtaxe assainissement 2024
- Mission locale appel à cotisation
- Conseil départemental prestation du service numérique - web 63
- Dépôt demandes de subventions Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2024
- Dépôt demandes de subventions réseau d'assainissement Agence de l'Eau et Conseil départemental 63
- Demande de subvention boulangerie Région et Etat
- Devis à étudier : sonorisation église - pavés du perron de l'église – panneaux entrées de villes illiwap – reproduction de vieilles cartes postales
- Règlementation de la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations communales

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 4 décembre 2023 « Bon pour pouvoir »

Signature

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_1DEC-DE

S'LO

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°1

OBJET : ETUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT

Suite à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental, il est proposé de lancer l'étude de diagnostic assainissement. Cette étude prévoit un diagnostic de l'état du réseau, de la station d'épuration et un schéma directeur qui définit le programme de travaux. Des devis ont été obtenus. L'offre la plus intéressante est celle de la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) basée au 1 allée du Château BP 80 – 63500 ISSOIRE pour un montant de 18 100 euros HT, soit 21 720 euros TTC.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude	18 100 €	Agence de l'Eau 50 %	9 050 €
		Conseil départemental 30 %	5 430 €
		Autofinancement	3 620 €
TOTAL	18 100 €	TOTAL	18 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- VALIDE la proposition de la société SECAE,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_2DEC-DE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°2

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-
FERRAND ET PLUSIEURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU
PUY-DE-DÔME ET DE L'ALLIER POUR LA PASSATION D'UN
MARCHÉ DE CAPTURE, TRANSPORT D'ANIMAUX
ET DE FOURRIÈRE ANIMALE**

Conformément aux dispositions des articles L211-22 à L211-26 du Code rural et de la pêche maritime et dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, les maires sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été constitué le 20 octobre 2020 un groupement de commande dont la Ville de Clermont-Ferrand est le coordonnateur et qui réunit environ 120 collectivités.

Le marché public en cours d'exécution avec SAS SACPA – service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi en application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique pour la passation d'un nouveau marché d'une durée initiale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 reconductible 1 fois pour 4 ans.

La Commune de CLERMONT- FERRAND en assure la coordination.

A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en

concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature, notification du marché et d'une éventuelle non- reconduction.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et réglera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Pour la Ville de Servant l'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 723.69 € HT (*estimation : 1,29€ HT par an et par habitant*).

Il est proposé :

- D'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes dont vous trouverez ci-joint un exemplaire,
- D'accepter que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.

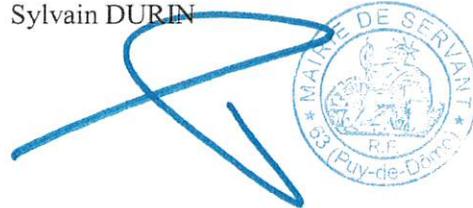
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_3DEC-DE

S²LOW

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°3

**OBJET : ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE
DE GESTION DU PUY-DE-DÔME**

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude

physique de leurs agents, compte tenu notamment de la problématiques,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_3DEC-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVAIN

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_4DEC-DE

S²LOW

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servain, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°4

OBJET : TARIFICATION 2024 CAMPING

La Commission camping s'est réunie et propose de mettre en place de nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs camping	
Emplacement nu - forfait journalier 1 personne sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	7 €
Emplacement nu - forfait journalier 2 personnes sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	9 €
Electricité	4.5 €
Adulte supplémentaire	5 €
Enfant supplémentaire (-18 ans)	2.5 €
Garage mort	5 €
Animaux	1 €
Tarif douche (pour personne extérieure au camping)	2 €
Tarif flot bleu (borne remplissage eau pour camping-car)	2 €
Jeton machine à laver	4 €
Jeton sèche-linge	4 €
Location mobil-home 5 (2 chambres - double terrasse et grand espaces vert)	
Nuitée (si une nuit)	68 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	45 €
Nuitée (Juillet-Août)	55 €
Semaine (hors saison)	240 €
Semaine (Juillet-Août)	350 €

Location mobil-home 6 (2 chambres)		Envoyé en préfecture le 14/12/2023
		Reçu en préfecture le 14/12/2023
Nuitée (si une nuit)		Publié le 60 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)		ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_4DEC-DE
Nuitée (Juillet-Août)	50 €	
Semaine (hors saison)	210 €	
Semaine (Juillet-Août)	320 €	
Location mobil-home 2 et 3 (3 chambres)		
Nuitée (si une nuit)	75 €	
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	50 €	
Nuitée (Juillet-Août)	60 €	
Semaine (hors saison)	300 €	
Semaine (Juillet-Août)	400 €	
Location mobil-home 17 (3 chambres confort)		
Nuitée (si une nuit)	83 €	
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	55 €	
Nuitée (Juillet-Août)	65 €	
Semaine (hors saison)	350 €	
Semaine (Juillet-Août)	450 €	
Location emplacement annuel pour 2 personnes		
Forfait sur emplacement non raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1 050 €	
Forfait sur emplacement raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1 250 €	
Taxe de séjour		
0.20 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- VALIDE ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_5DEC-DE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°5

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°14 DU 5
AOUT 2023 - DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE
DE L'ELU LOCAL**

Il apparaît que la délibération n°14 du 5 aout 2023, désignant Gilles CHAMPOMIER, référent déontologue de l' élu local est entachée d'illégalité car le référent ne peut exercer aucun mandat d' élu local. Il y a lieu de retirer cette délibération et de désigner un autre référent.

L'AMF propose à ses adhérents deux référents :

- Monsieur Gérard PAYET, retraité de la magistrature et ancien Directeur d'hôpital
- Monsieur René PAGIS, retraité de la gendarmerie et de la magistrature.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur PAYET.

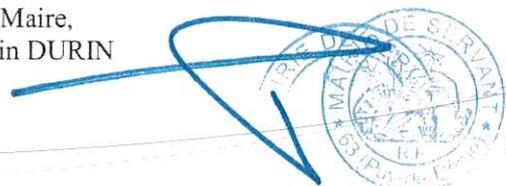
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DESIGNE M. PAYET Gérard comme référent déontologue,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2023/192

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_6DEC-DE



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°6

OBJET : TAXE ET SURTAXE 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comme chaque année, la SEMERAP, délégataire du service public assainissement fait part à la collectivité des augmentations prévues au contrat pour l'année suivante. Cette année, le Conseil d'Administration de la SEMERAP propose aux communes de ne pas se baser sur le calcul du contrat d'affermage et de passer la part « abonnement » de la SEMERAP à 19.33 € au lieu de 7.33 €.

Le Maire propose de ne pas valider cette augmentation brutale et sans aucune communication au préalable de la part de la société.

La commune doit également faire connaître le montant de la surtaxe (part collectivité) sa nouvelle tarification pour 2024. Les prix de l'assainissement collectif (relié à la station d'épuration) se présentent de la manière suivante :

Montants en HT		2023	2024
Part Semerap	Abonnement	6 €	7.33 €
	Consommation au m3	0,8098 €	0,8305€
Part Collectivité	Abonnement	14 €	20 €
	Consommation au m3	0,55 €	0,60 €
Coût usager m3		1.3598 €	1,4305 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE les montants de cette taxe assainissement collectif 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

POI

Gilles CHAMPOMIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_7DEC-DE

S²LO

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°7

OBJET : MISSION LOCALE ADHESION 2023

La commune de Servant a été sollicitée pour adhérer à la Mission Locale. Pour information la Mission locale a pour objectif d'accompagner et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Une seule antenne est présente sur le territoire à Saint-Gervais-D'auvergne. La contribution annuelle est de 557 euros.

Après discussion, il semble que l'offre proposée par la Mission locale envers les jeunes de moins de 26 ans ne soit pas en adéquation avec les besoins du territoire. Il apparaît que plusieurs jeunes de la commune aient été accompagné par la structure sans avoir de sortie positive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **NE VALIDE PAS** l'adhésion à la Mission Locale

VOTE POUR : 1

ABSTENTION : 3

VOTRE CONTRE : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_8DEC-DE

S'LO

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°8

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL ADIT 63 ADHESION
SERVICE NUMERIQUE**

Le Maire fait part au Conseil municipal que le gestionnaire du service WEB 63 est désormais l'Agence département d'ingénierie départementale 63 (ADIT 63). Afin de continuer à bénéficier du service proposé de développement numérique et de conserver notre site internet il est nécessaire de délibérer favorablement à cette adhésion et de valider le devis. Ce dernier se présente de la façon suivante :

- Abonnement hébergement du site internet et assistance (certificat https inclus) : 250 € HT
- Nom de domaine : 20 € HT

Où cet exposé, le conseil municipal décide :

- De valider le devis de l'ADIT 63 au prix 270 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

SLO

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_9DEC-DE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°9

OBJET : FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES 2024

Le Maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de définir les deux projets annuels pour 2024. Il est proposé, d'inscrire :

- La voirie : pour un montant de 100 000 euros de dépenses subventionnables (2024 – 2025 – 2026)
- La traverse de bourg « Coulée verte » pour 112 000 euros de dépenses subventionnables.

Le taux de 40 % permet d'obtenir les subventions suivantes :

PROJETS 2024	Montant Dépense subventionnable (HT)	Taux	Montant subvention
Voirie	100 000 €	40 %	40 000 €
Réhabilitation de la boulangerie	112 000 €	40 %	44 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE cette programmation 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 13

ABSTENTION : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_10DEC-DE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°10

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 63
TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de l'étude diagnostique assainissement actuellement en cours et des travaux de la traverse de bourg, le réseau d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) va nécessiter d'être repris. Ce dernier datant des années 1970, est constitué d'un réseau unitaire. Un premier chiffrage a été obtenu pour un montant de 131 713 euros HT. Ce chiffrage comprend la création d'un réseau séparatif sous la voie départementale. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental 63 de ces travaux à hauteur de 30 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
TRAVAUX	131 713 €	Conseil départemental du Puy du Dôme	39 513.90 €
		Autofinancement	92 199.10 €
TOTAL	131 713 €	TOTAL	131 713 €

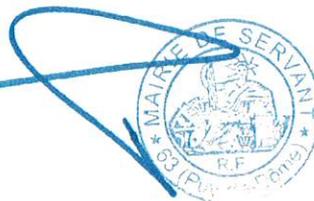
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_11DEC-DE

SLOW

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°11

OBJET : DEPOTS DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT ET REGION : REHABILITATION DE L'UNIQUE BOULANGERIE

Dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie, la commune souhaite solliciter financièrement la Région et l'Etat. Dans ses dispositifs, la Région propose une aide de 100 000 euros pour « Aménager un dernier commerce de ce type en milieu rural » et l'Etat propose une aide de 50 000 euros pour la « Reconquête du commerce en milieu rural ».

Le Maire propose le dépôt des deux demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat.

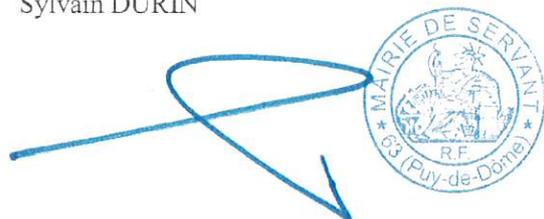
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à déposer ces deux demandes de subventions,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_12DEC-DE

S'LO

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°12

OBJET : DEVIS

Plusieurs devis ont été demandés concernant :

- Le reprise du perron de l'église afin d'effacer le seuil et d'obtenir un accès « PMR ». Le devis le plus intéressant est l'entreprise 2piR basée au 3 rue de Chambriat – 63460 ARTONNE pour un montant de 1 075 euros HT.
- Un devis pour l'achat de deux panneaux d'entrée de bourg « Illiwap » pour un montant de 240 euros HT.
- Un devis pour la reproduction de 9 cartes postales anciennes en format A2 a été obtenu pour un montant de 450 euros HT, soit 540 euros TTC.
- Une convention d'analyses en hygiène alimentaire pour la cantine scolaire. L'offre la plus intéressante provient du Groupement d'intérêt Public TERANA, basé 20 rue Aimé Rudel – 63370 LEMPDES pour un montant total de 247.50 euros HT, soit 297 euros TTC. Cette prestation comprend trois analyses par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les quatre devis ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_13DEC-DE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°13

OBJET : REGLEMENTATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Suite à la forte hausse de prix de l'énergie et notamment de l'électricité, il apparaît que la commune doit faire face à ses dépenses importantes de chauffage. Afin de limiter les hausses de dépenses de fonctionnement, il est proposé de refacturer aux associations communales la consommation de l'électricité lors de l'organisation de manifestations (hors AG et cours hebdomadaires). La mise à disposition gratuite de la salle reste d'actualité. La refacturation de l'électricité se fera au prix réel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE la refacturation de l'électricité aux associations communales,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVAIN**



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servain, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°14

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense au sein des membres du Conseil. Pour rappel, le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans leur commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Josette MOULY est proposée pour être le correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DESIGNNE Josette MOULY comme Correspondant défense,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette désignation.

VOTE POUR : 13

ABSTENTION : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB
CONSEIL MUNICIPAL DE SE

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 063-216304196-20231204-DELCM2023_15-DE

SLOW

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°15

OBJET : DECISSION MODIFICATIVE

Afin de financer l'étude diagnostique assainissement il y a lieu de réaliser une décision modificative. Cette modification proposée est la suivante :

Budget assainissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Art. 2031 Frais d'étude	21 720 €	Art. 1311 Agence de l'Eau	9 050 €
		Art. 1313 Conseil départemental	5 430 €
		021 Virement à la section de fonctionnement	7 240 €
TOTAL	21 720 €	TOTAL	21 720 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
023 Virement de la section d'investissement	7 240 €	74 Subvention d'exploitation	7 240 €
TOTAL	7 240 €	TOTAL	7 240 €

Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement	
Art. 6573641 subvention de fonctionnement	7 240 €
Art. 6541 Admission en non-valeur	-4 000 €
Art. 615228 Entretien bâtiment	-3 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE cette décision modificative,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2023/197

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 18 heures 45 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David, NIGON Florent.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, GIRARD Alain procuration à BOURNAT Stéphane

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 septembre 2023.

Le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour (désignation du correspondant de la défense, décision modificative).

1 – ETUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des travaux de traverse de bourg, une étude diagnostique assainissement est nécessaire. Cette étude prévoit un diagnostic de l'état du réseau, de la station d'épuration et un schéma directeur qui définit le programme de travaux. Des devis ont été obtenus. L'offre la plus intéressante est celle de la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) basée au 1 allée du Château BP 80 – 63500 ISSOIRE pour un montant de 18 100 euros HT, soit 21 720 euros TTC. Cette étude est financée à 80 % (Conseil départemental 30 % et l'Agence de l'Eau 50 % - subventions accordées et notifiées). Le Maire propose de valider et lancer cette étude.

VOTE POUR : 14

2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA GESTION DE FOURRIERE ANIMALE

Le Maire rappelle que la ville de Clermont-Ferrand propose depuis 2017 un groupement de commande pour des prestations de capture, transport d'animaux et gestion de fourrière animale. Il est proposé de renouveler notre adhésion au groupement de commande pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Le prix forfaitaire est estimé à 1,29€ HT par an et par habitant. La convention est renouvelable une fois.

VOTE POUR : 14

3 – CENTRE DE GESTION 63 « CONVENTION ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE 2024/2026 »

La convention d'adhésion signée en 2020 avec le Centre de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023 arrive à échéance. Il est proposé de renouveler cette adhésion. Cette mission proposée par le Centre de Gestion permet d'assurer le suivi médical réglementaire des

agents et de prévenir les risques professionnels. Le coût est de 110 euros/agent/an. La convention a une durée de 3 ans. Le Maire propose de renouveler cette adhésion et demande l'autorisation de signer la convention.

VOTE POUR : 14

4 – TARIFICATION 2024 CAMPING MUNICIPAL

La Commission camping s'est réunie et propose de mettre en place de nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS à partir du 1er janvier 2024	
Tarifs camping	
Emplacement nu - forfait journalier 1 personne sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	7 €
Emplacement nu - forfait journalier 2 personnes sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	9 €
Electricité	4,5 €
Adulte supplémentaire	5 €
Enfant supplémentaire (-18 ans)	2,5 €
Garage mort	5 €
Animaux	1 €
Tarif douche (pour personne extérieure au camping)	2 €
Tarif flot bleu (borne remplissage eau pour camping-car)	2 €
Jeton machine à laver	4 €
Jeton sèche linge	4 €
Location mobil-home 5 (2 chambres - double terrasse et grand espaces vert)	
Nuitée (si une nuit)	68 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	45 €
Nuitée (Juillet-Août)	55 €
Semaine (hors saison)	240 €
Semaine (Juillet-Août)	350 €
Location mobil-home 6 (2 chambres)	
Nuitée (si une nuit)	60 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	40 €
Nuitée (Juillet-Août)	50 €
Semaine (hors saison)	210 €
Semaine (Juillet-Août)	320 €
Location mobil-home 2 et 3 (3 chambres)	
Nuitée (si une nuit)	75 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	50 €
Nuitée (Juillet-Août)	60 €
Semaine (hors saison)	300 €
Semaine (Juillet-Août)	400 €
Location mobil-home 17 (3 chambres confort)	
Nuitée (si une nuit)	83 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	55 €
Nuitée (Juillet-Août)	65 €
Semaine (hors saison)	350 €
Semaine (Juillet-Août)	450 €
Location emplacement annuel pour 2 personnes	
Forfait sur emplacement non raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1 050 €
Forfait sur emplacement raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1 250 €
Taxe de séjour	
	0,20 €

Il est proposé d'acter ces nouveaux tarifs.

VOTE POUR : 14

5 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Il apparaît que la délibération n°14 du 5 août 2023, désignant Gilles CHAMPOMIER, référent déontologue de l' élu local est entachée d'illégalité car le référent ne peut exercer aucun mandat d' élu local. Il y a lieu de retirer cette délibération et de désigner un autre référent.

L'AMF propose à ses adhérents deux référents :

- Monsieur Gérard PAYET, retraité de la magistrature et ancien Directeur d'hôpital
- Monsieur René PAGIS, retraité de la gendarmerie et de la magistrature.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur PAYET.

VOTE POUR : 14

6 – TAXE ET SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2024

Comme chaque année, la SEMERAP, délégataire du service public assainissement fait part à la collectivité des augmentations prévues au contrat pour l'année suivante. Cette année, le Conseil d'Administration de la SEMERAP propose aux communes de ne pas se baser sur le calcul du

contrat d'affermage et de passer la part « abonnement » de la SEMERAP à 19.33 € au lieu de 7.33 €.

Le Maire propose de ne pas valider cette augmentation brutale et sans aucune communication au préalable de la part de la société.

La commune doit également faire connaître le montant de la surtaxe (part collectivité) sa nouvelle tarification pour 2024. Les prix de l'assainissement collectif (relié à la station d'épuration) se présentent de la manière suivante :

Montants en HT		2023	2024
Part Semerap	Abonnement	6 €	7.33 €
	Consommation au m3	0,8098 €	0,8305€
Part Collectivité	Abonnement	14 €	20 €
	Consommation au m3	0,55 €	0,60 €
Coût usager m3		1.3598 €	1,4305 €

VOTE POUR : 14

Le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes est prévu au 1er janvier 2026. Il semblerait que la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy s'intéresserait à déléguer cette compétence via un syndicat. C'est pourquoi, la commune s'est rapprochée du syndicat Sioule et Morge pour connaître leur politique tarifaire. Il est à noter qu'une augmentation importante du service sera à prévoir à partir de 2025. En effet le réseau d'assainissement collectif (station d'épuration et le réseau) est vieillissant et nécessite d'être pris en charge financièrement exclusivement par les usagers.

7 – MISSION LOCALE ADHESION 2023

La commune de Servant a été sollicitée pour adhérer à la Mission Locale. Pour information la Mission locale a pour objectif d'accompagner et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Une seule antenne est présente sur le territoire à Saint-Gervais-D'auvergne. La contribution annuelle est de 557 euros.

Après discussion, il semble que l'offre proposée par la Mission locale envers les jeunes de moins de 26 ans ne soit pas en adéquation avec les besoins du territoire. Il apparaît que plusieurs jeunes de la commune aient été accompagnés par la structure sans avoir de sortie positive.

VOTE POUR : 1

ABSTENTION : 3

VOTRE CONTRE : 10

8 – CONSEIL DEPARTEMENTAL PRESTATION DU SERVICE NUMERIQUE WEB 63

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose une souscription au service numérique de l'ADIT 63 pour l'année 2023. La prestation est au prix de 270 euros HT, soit 324 euros TTC.

Le Maire propose de valider cette prestation.

VOTE POUR : 14

9 – DEPOTS DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS DES INITIATIVES COMUNALES (FIC) 2024

Le Maire informe les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de définir les deux projets annuels pour 2024. Il est proposé, d'inscrire :

- La voirie : pour un montant de 100 000 euros de dépenses subventionnables (2024 – 2025 – 2026)
- La réhabilitation de l'unique boulangerie pour 112 000 euros de dépenses subventionnables.

Le taux de 40 % permet d'obtenir les subventions suivantes :

PROJETS 2024	Montant Dépenses subventionnables (HT)	Taux	Montant subvention
Voirie	100 000 €	40 %	40 000 €
Réhabilitation de la boulangerie	112 000 €	40 %	44 800 €

VOTE POUR : 13

ABSTENTION : 1

10 – DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONSEIL DEPARTEMENTAL 63

Dans le cadre des travaux de la traverse de bourg, le réseau d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) va nécessiter d'être repris. Ce dernier, date des années 1970 et est constitué d'un réseau unitaire. Un premier chiffrage a été obtenu pour un montant de 131 713 euros HT. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental 63 à hauteur de 30%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
TRAVAUX	131 713 €	Conseil départemental du Puy du Dôme	39 513.90 €
		Autofinancement	92 199.10 €
TOTAL	131 713 €	TOTAL	131 713 €

VOTE POUR : 14

11 – DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT ET REGION : REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie, la commune souhaite solliciter financièrement la Région (Aménager un dernier commerce de ce type en milieu rural : 100 000 euros) et l'Etat (Reconquête du commerce en milieu rural : 50 000 euros).

Le Maire propose le dépôt des deux demandes de subvention auprès de la Région et de l'Etat.

VOTE POUR : 14

12 – DEVIS

Plusieurs devis ont été demandés concernant :

- La sonorisation de l'église : Les devis sont compris entre 9 500 et 11 000 euros TTC. Mais ces derniers nécessitent encore d'être affinés.
- Le reprise du perron de l'église afin d'effacer le seuil et d'obtenir un accès « PMR ». Le devis le plus intéressant est l'entreprise 2piR basée au 3 rue de Chambriat – 63460 ARTONNE pour un montant de 1 075 euros HT.
- Un devis pour l'achat de deux panneaux d'entrée de bourg « Illiwap » pour un montant de 240 euros HT (pour les entrées venant de Saint-Eloy-les-Mines et Menat).
- Un devis pour la reproduction de 9 cartes postales anciennes en format A2 a été obtenu pour un montant de 450 euros HT, soit 540 euros TTC.
- Convention d'analyses en hygiène alimentaire pour la cantine scolaire : plusieurs devis ont été demandés. Ces analyses sont d'ordre règlementaires et donc obligatoires. L'offre la plus intéressante provient du Groupement d'intérêt Public TERANA, basé 20 rue Aimé Rudel –

63370 LEMPDES pour un montant total de 247.50 euros HT, soit 297 euros TTC. Cette prestation comprend trois analyses annuelles.

VOTE POUR : 14

13 – REGLEMENTATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Suite à la forte hausse de prix de l'énergie et notamment de l'électricité, il apparaît que la commune doit faire face à des dépenses importantes de chauffage. A titre d'information le prix moyen du KWh en 2022 était à 0.12 euro. Il est aujourd'hui à 0.27 euro (avec l'amortisseur – dispositif de l'Etat). Sans amortisseur, le prix serait aux alentours de 0.67 euro du KWh. Afin de limiter les hausses de dépenses de fonctionnement, il est proposé de refacturer aux associations communales la consommation de l'électricité lors d'organisation de manifestations (hors AG et cours hebdomadaires). La mise à disposition gratuite de la salle reste d'actualité.

VOTE POUR : 14

14 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

Il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense au sein des membres du Conseil. Pour rappel, le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans leur commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Josette MOULY est proposée pour être le correspondant défense.

VOTE POUR : 13

ABSTENTION : 1

15 – DECISION MODIFICATIVE

Afin de financer l'étude de diagnostic assainissement il y a lieu de réaliser une décision modificative. Cette modification proposée est la suivante :

Budget annexe assainissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Art. 2031 Frais d'étude	21 720 €	Art. 1311 Agence de l'Eau	9 050 €
		Art. 1313 Conseil départemental	5 430 €
		021 Virement à la section de fonctionnement	7 240 €
TOTAL	21 720 €	TOTAL	21 720 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
023 Virement de la section d'investissement	7 240 €	74 Subvention d'exploitation	7 240 €
TOTAL	7 240 €	TOTAL	7 240 €

Budget principal commune :

Dépenses de fonctionnement		
Art. 6573641 subvention de fonctionnement	7 240 €	
Art. 6541 Admission en non-valeur	-4 000 €	
Art. 615228 Entretien bâtiment	-3 240 €	

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à l'annonce du gouvernement sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, les collectivités

peuvent si elles le souhaitent instaurer ou non cette aide auprès de leurs agents. Au vu de l'aide nulle de l'Etat, il est proposé de ne pas la verser aux agents. Le Maire informe que les agents peuvent bénéficier de la prime « CIA » dite complément indemnitaire annuel qui est versé selon des critères (relationnel – engagement professionnel – motivations et absentéisme).

- Le Maire tient à remercier Lyse BOREL, Séverine DUBOST, Nadine CHARBONIER et Agnès DELRIEU pour les différents remplacements qu'elles ont assuré au pied levé les absences d'un agent.
- Vendredi 8 décembre rendez-vous chez le notaire pour la signature de la vente définitive du lot 8 et la promesse de vente du lot 1.
- Une formation « utilisation des extincteurs » est prévue prochainement pour cinq agents.
- Signature de la donation du bâtiment de la société coopérative de Servant et communes limitrophes chez Maître ABEIL mardi 19 décembre.
- La communauté de communes a lancé son aide aux ravalements de façades. La commune bonifie cette aide de 10 % pour les habitations du bourg.
- La commune est bénéficiaire du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) d'un montant de 5 794.29 euros pour l'année 2023.
- La Préfecture a consulté l'ensemble des communes afin d'établir le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques. Ce coût s'élève à :
 - 1 676 euros pour un élève scolarisé en classe maternelle
 - 678 euros pour un élève scolarisé en classe élémentaire
- Françoise CHAMPOMIER et Béatrice MALLERET-CHAMPOMIER ont fait parvenir en mairie à la une demande d'arrachage de la haie de rosiers communs située à proximité de la stèle en mémoire de Michel PINEL. Après discussion, il est proposé de tailler régulièrement et d'aviser par la suite.
- Au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie, il semble important de s'intéresser à investir dans les énergies renouvelables. Un premier devis a été obtenu pour des panneaux solaires. Ce devis doit être retravaillé. Florent NIGON se propose de prendre attache avec des entreprises.
- La vente du groupement forestier prend du retard au vu des problèmes d'enregistrement du groupement. L'avocat du Groupement travaille encore sur les nombreux ayants-droits.
- Le projet de traverse de bourg avance doucement, les demandes de subventions sont en cours. Les services du département et le Cabinet Simon Teyssou et associés avancent sur le dossier.
- La période d'élaboration budgétaire approche (vote avant le 15 avril 2024). Il est demandé aux membres du Conseil de se renseigner sur leurs différentes compétences et projets sur les budgets à prévoir pour l'année 2024.
- Deux poteaux d'incendie ont été remplacés sur les lieudits Les Moignons et La Crèche.
- Cérémonie de la Ste Barbe samedi 9 décembre 16h30 – remise de deux médailles pour acte de courage et de dévouement.
- Un courrier a été réceptionné de l'association CAPER afin de sensibiliser les collectivités à la présence potentielle d'amiante dans les bâtiments des écoles.
- Salle des Fêtes : passage de la commission sécurité 8 novembre – avis favorable.
- CCAS : distribution du bouquet de houx et présence au repas : prévu le 15 ou 16 décembre
- Repas du CCAS prévu le 27 janvier
- Cérémonie des vœux du 13 janvier
- 8 novembre : passage de l'expert en assurance concernant une déclaration suite à sinistre contre la collectivité. Affaire en cours d'analyse par les assurances.
- Concernant le projet EMILIE pour la mine de lithium, la Commission nationale du débat public prévoit une enquête publique qui devrait durer 8 mois puis un rapport sera élaboré.
- L'association des maires de France (AMF) et l'association des maires ruraux de France (AMRF) ont proposé différentes réunions sur les « zéro artificialisation nette » (ZAN) et sur les violences faites envers les élus.
- SMADC – CCPSE – Conférences de Maires ?
- Repas des agents mercredi 20 décembre
- Repas de Noël école vendredi 22 décembre
- Plantations de l'entrée de bourg (vers le lotissement Le Buisson) prévues en début d'année.
- Plantation du verger conservatoire prévu le 12 décembre. L'école est impliquée dans cette plantation.
- Angélique MEUNIER à sa demande a suivi plusieurs formations concernant l'hygiène en production et distribution de repas.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.
- Distribution du bulletin communautaire à prévoir vers le 14 décembre.

La séance est levée à 21 h 50

